BOISSET INFOS

Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 6 - Septembre 2005





Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous présenter le 6e (déjà !) numéro du bulletin municipal.

Ainsi comme chaque année vous trouverez au fil des pages qui suivent un certain nombre d'informations et d'explications sur les actions menées par le Conseil Municipal ainsi que les différentes instances intercommunales auxquelles la commune adhère (CAPE, SIVOS, etc...).

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction ou au financement de ce numéro et à souligner l'action de Nicole DELATRE en ce domaine, qui suit (et relance... souvent) la réalisation du document et tire la sonnette des annonceurs.

Je vous souhaite bonne lecture et vos suggestions éventuelles seront les bienvenues.

Collecte des ordures ménagères

Boisset-les-Prévanches : le jeudi

●

Collecte sélective

Tournée du jeudi (semaine impaire)

Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.

Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

●

Ramassage des encombrants

2e semestre 2005

Vendredi 18 Novembre

Nuisances sonores

Pour les activités nécessitant du matériel bruyant (tondeuses, bétonnières, motoculteurs...), respectez le repos du week-end ! Ces activités sont autorisées :
Les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h, interdits les dimanches et jours fériés.
Les autres jours aux heures ouvrables.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Le lundi et le mardi : de 16 h à 18 h 30
Le vendredi : de 10 h à 12 h
Tél. 02 32 36 83 97 - Fax : 02 32 26 06 32

ETAT CIVIL

(de fin septembre 2004 à mi-septembre 2005

Suite à l'article 9 du Code Civil, nous ne pouvons que souhaiter :

- Bienvenue aux bébés
- Bienvenue aux habitants nouveaux
- Félicitations aux jeunes mariés
- Paix à ceux qui nous ont quitté

Patrick VALLÉE
25 Ans d'Expérience
PAYSAGISTE
Création - Restructuration
27120 BOISSET-LES-PREVANCHES
02 32 36 59 46

HYGIENE GARDIN
Centre agréé et certifié
Magasin de raticide ouvert tous les jours de 9 h 30 à 12 h sauf le mercredi
Rongeurs Insectes Termites...
La vie sans nuisible !
Efficacité garantie à 100 %
3, impasse des Graviers
27120 BOISSET LES PREVANCHES
Fax : 02 32 36 37 08
02 32 26 25 38

TIMBR'EURE
imprimerie
timbres en caoutchouc
Tél. 03 32 60 32 22
Fax 02 32 37 12 24
Passage Mignon - 27120 St-André-de-l'Eure

TRAVAUX

Comme le veut la tradition, nous faisons ici le point des travaux d'investissement importants réalisés ou en cours de réalisation :

- *Réfection de la voirie et pose de trottoirs (rue de l'Ecole et partie rue Ste-Geneviève) en collaboration avec le syndicat de voirie.*

(Réalisée au printemps 2005)

- *Comme prévu par le Conseil municipal nous avions lancé une étude pour la construction d'une nouvelle classe en dur pour le remplacement de la classe mobile. Mais de nouvelles dispositions législatives empêchent dorénavant le partage d'une compétence (en l'occurence la compétence scolaire) tel que cela existe actuellement, à savoir : investissement en bâtiments aux communes, fonctionnement au SIVOS.*

Ce projet sera sans doute repris par le SIVOS après recadrage de ses compétences.

Ouverture xDSL (ADSL)

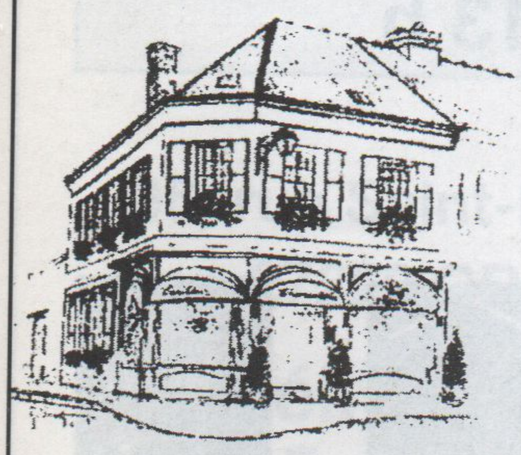
Comme nous vous en informions dans le bulletin de septembre 2004, nous vous confirmons l'ouverture des services d'accès Internet Haut Débit sur le commutateur téléphonique de Boisset-les-Prévanches qui dessert notre commune.

CONTACT SERVICE a vocation à être un intermédiaire entre le chômage de longue durée et une remise en situation durable dans l'emploi.
L'activité de CONTACT SERVICE se compose :
- D'emplois chez les particuliers :ménage,repassage,garde d'enfants de + de 3 ans, aide au jardinage, petit bricolage.
- D'emplois en entreprises, collectivités territoriales, associations, commerces.

Pour les particuliers, la déduction des impôts sur le revenu est applicable à hauteur de 50 % des sommes versées sur l'année.

CONTACT SERVICE :
7 ter, rue Albert-Camus - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 26 36 82 - Fax : 02 32 26 93 03
E-mail : clt.contact.service@wanadoo.fr

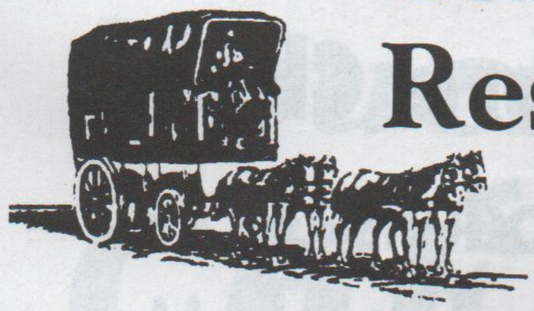
Alain TOURNEUX
TRAITEUR



SERVICE TRAITEUR COMPLET
Cuisine raffinée
Repas d'affaires
Cérémonies - Mariages
Lunchs

56, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 01 36 - Fax 02 32 36 11 78

Le Relais des Gourmets
Bar
Restaurant



Spécialités : Fruits de Mer
Menus à partir de 10 € en semaine
Repas d'affaires - Cérémonies - Traiteur

3, route Fleurie - 27220 FRESNEY
Tél. : 02 32 26 22 54
(Salle de réunions privée)
Ouvert tous les midis, le soir sur réservation
Vendredi et samedi soirs
Parking privé sous vidéo-surveillance

PLU

A l'issue d'une procédure qui a duré un peu plus de quatre ans, l'étape ultime a été accomplie le 29 avril 2005.
A cette date, le Conseil Municipal a en effet approuvé le PLU à une très large majorité (9 voix pour, 1 contre).
Dorénavant, la DDE, avec laquelle nous avons passé une convention, sera toujours chargée de l'instruction des documents d'urbanisme (certificats, renseignements, permis,...) mais tiendra compte du contenu du PLU, en particulier du plan de zonage, du règlement et des servitudes.
Il apparaît donc indispensable que les personnes qui souhaitent construire, modifier, démolir bâtiments ou clôtures en tout ou partie se procurent le règlement de la zone concernée à la Mairie. Cette démarche évitera par la suite bien des allers-retours.

Dévolution du nom de famille

Depuis le 1er janvier 2005, le nom de famille se substitue à ce qu'on appelle "le nom patronymique".

(loi du 18 juin 2003 sur la dévolution du nom de famille)

Les parents ont la faculté d'attribuer à leur premier enfant dont le lien de filiation est établi, soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux, dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.
Selon le décret du 29 octobre 2004 (article 1 du décret n°2004-1159), la déclaration conjointe de choix de nom doit prendre la forme d'un acte écrit rédigé en français et remis à l'officier d'état civil du lieu de naissance à l'occasion de la déclaration de naissance.
Ce n'est qu'en l'absence d'un choix déclaré que la transmission du nom du père est maintenue. Une faculté est offerte jusqu'au 30 juin 2006, aux père et mère de demander au bénéfice de l'aîné de leurs enfants communs nés entre le 2 septembre 1990 et le 31 décembre 2004, d'adjoindre à son nom d'origine, en seconde position, le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien. Le choix du nom est irrévocable. Il ne peut être exercé qu'une seule fois. Et le choix opéré pour le « premier enfant commun » vaut pour les suivants, dès l'instant que la mère et le père sont identiques. Il est précisé d'ailleurs que les parents qui n'exercent pas leur choix à la naissance du « premier enfant commun » ne peuvent pas l'exercer lors de la naissance du second.
Des dispositions particulières sont arrêtées pour les enfants naturels quand est établi un acte de reconnaissance.
La loi sur le nom de famille a des conséquences sur la tenue des livrets de famille qui est obligatoirement confiée aux mairies. De nouvelles mentions devront ainsi être prévues sur les livrets de famille délivrés à compter du 1er janvier 2005. Pour plus de détails (notamment pour les enfants naturels ou adoptés), il est recommandé de consulter le décret du 29 octobre 2004 (site Internet du ministère de la Justice).

La délivrance d'un certificat d'hérédité n'est pas obligatoire

D'après le garde des sceaux " les certificats d'hérédité délivrés par les maires à leurs administrés ne sont pas au nombre des documents dont l'existence est prévue par un texte".
Le certificat d'hérédité mentionne l'identité du défunt, la date du décès et la qualité des héritiers. Le maire le délivre s'il le souhaite, mais il ne peut le fournir que pour le paiement des sommes inférieures à 5 300 € et sous réserve de dispositions matrimoniales ou testamentaires passées devant notaire.

ST-AQUILIN-DE-PACY

SUPER U

LES NOUVEAUX COMMERÇANTS

Le Libre Choix
- Les Produits U
- Les Produits de Marque
- Les Produits 1er Prix
- Les Produits Régionaux

Du lundi au samedi
de 9 h 00 à 19 h 30

Dimanche
9 h 00 à 13 h

PHOTOCOPIE · GAZ · PARKING · DEVELOPPEMENT PHOTOS · CARTE BANCAIRE · STATION ESSENCE · ABRI CADDIE · MINI CADDIE

Rapport Annuel 2004 du service Eau Potable

INDICATEURS TECHNIQUES

1 - Récapitulatif des chiffres clés

Communes desservies

Nom	Population résidente Globale	Taux de desserte
LE CORMIER	344	100%
BOISSET -LES-PREVANCHES	396	100%
LE-PLESSIS-HEBERT	356	100%
FAINS	333	100%

2 - Evolution et répartition des volumes en œuvre

2.1 _ Besoins annuels

Prélèvements

Année	Volume prélevé M3
2004	139.400

2.2 - Volumes consommés

Année	Volume consommé M3/an	Volume facturé M3/an	Rendement primaire
2004	139.400	103.553	74%

2.3 Répartition des volumes consommés par types d'usagers

Année	Population	Volume Domicile. M3/an	Volume Agricole. M3/an	Volume Industriel. M3/an	Volume Collectif. M3/an	Conso. unitaire Dom/Hab./Jour
2004	1.429	92.553	10.000		1.000	177 litres/jour

INDICATEURS FINANCIERS

Tarification pour l'année 2004

Abonnement annuel : suivant diamètre du compteur

Diamètre 15 : 16,50 €
Diamètre 20 : 25,00 €
Diamètre 25 : 33,00 €

Prix de l'eau : 0,87 €/m³, y compris la redevance à l'agence de l'eau sur le volume pompé majoré du rendement de l'installation.

Sarl LACOMME
Entreprise Qualité Bâtiment PGN PGP

Plomberie
Couverture
Chauffage
Adduction d'eau

36, rue Saint-Pierre - Cidex 20
27220 GROSSŒUVRE
Tél. 02 32 37 95 53
Fax : 02 32 37 39 52

Boucherie CHÉRON

3, rue Maryse-Bastie
27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 08 77

Des nouvelles du SIVOS

Pendant l'année scolaire 2004/2005 la fréquentation du restaurant scolaire s'est encore consolidée avec une fréquentation moyenne de plus de quarante élèves chaque jour. Pour la rentrée 2005/2006, l'évènement majeur est bien sûr l'adhésion de la commune de la Boissière à notre SIVOS. Ainsi les effectifs se situent aux alentours de 140 élèves à la rentrée. Cet état de chose pérennisait évidemment notre cinquième poste, et en dernière minute nous venons d'obtenir un demi poste supplémentaire.

Tarifs des services périscolaires :

Notre fournisseur n'ayant pas révisé ses prix cette année, nous pouvons maintenir les tarifs actuels pour le restaurant scolaire soit : 4,08 euros par repas.

Pour mémoire, les tarifs de la garderie sont aussi inchangés : Plein temps, matin et soir : 45,90 € par mois - Mi-temps, matin ou soir : 23,46 € par mois - A la carte de 10 séances : 24,48 € (1 séance = 1 matin ou soir)

L'Ecole



Cette année, les élèves de CP et de CE 1, CE 2 ont pu partir en classe découverte à Prénovel de Bise dans le Jura. Ce voyage fut possible grâce à la participation financière du SIVOS et à l'imagination des parents d'élèves et des enseignantes afin de récolter des fonds : ainsi , une randonnée pédestre avec retraite aux flambeaux et un concert de Noël dans l'église de Boisset furent organisés. Des torchons avec des dessins d'enfants ont été vendus au profit de cette classe découverte.

Ce voyage a permis aux enfants de découvrir les joies du ski de fond et des découvertes nature en montagne. Ils ont pratiqué aussi le sténopé et le travail du papier sous toutes ses formes.

Comme chaque année, au mois de mars, le carnaval a réuni petits et grands autour du Bonhomme Hiver et d'un goûter.

Fin juin, les élèves de moyenne et grande sections et de CM1-CM2 sont allés voir un élevage de cerfs à Fay et ont visité le Haras du Pin.

Merci aux parents volontaires d'avoir accompagné ce voyage!

Bien sûr, cette année scolaire ne pouvait pas se terminer sans la kermesse. Après que chaque classe ait présenté son spectacle, tout le monde s'est amusé grâce aux divers stands tenus par des parents bénévoles et les enseignantes.

Cette année encore, grâce à quatre mamans, la bibliothèque a fonctionné toute l'année, pour le grand plaisir des enfants.

Nous remercions de nouveau les parents qui participent à la vie de l'école tout au long de l'année.



Le tennis à Boisset

Année 2004 - 2005

Quinze inscrits au début de l'année, deux groupes. En hiver une heure chaque, et après Pâques, une heure et demie. Pour des raisons de santé, le premier groupe s'est retrouvé à sept,et de temps en temps il y a eu des séances où nous étions moins nombreux.
Le temps a été moins clément que les années précédentes, mais il n'y a que la pluie pour nous arrêter.
Comme annoncé l'année dernière, nous avons fait une petite fête de fin d'année le 6 juillet, tout l'après-midi. Il y a eu deux tournois, un pour mes élèves et un pour leurs parents et famille. Dans le cours des plus jeunes, deux enfants étaient ex-æquo : Romane Gava et Corentin Lacomme, et la coupe tirée au sort, a été remportée par Corentin, dans le cours des plus grands, c'est Maxime Souvré qui a remporté la coupe. Au niveau des adultes et frères et soeurs, ce fut assez disputé, avec des niveaux variés, et deux familles en particulier qui se sont bien battues : les familles Dauchel (père, mère et frère) et Gava-Glowacki (père, mère et sœur). Finalement, c'est le jeune Mathieu Dauchel, 15 ans, qui a remporté le tournoi.



Pendant les différents matchs, de nombreux spectateurs s'étaient regroupés autour du court, il y avait de quoi boire et manger, en fin de journée, tout le monde a été gâté.
Merci à tous mes élèves pour leur assiduité, à l'année prochaine.

Geneviève CAROF



Chez Piou et Béa

7, rue de Pacy

27120 BOISSET LES PREVANCHES

RCS Evreux : 478 039 639

Bar, Tabac, Épicerie, Presse
Dépôt de Pain, Sandwichs

Tél/Fax : 02 32 36 81 10

Comité des Fêtes



Ils étaient une trentaine, dont le plus jeune avait trois mois, à avoir répondu présents pour la randonnée pédestre organisée par le comité des Fêtes. Mais il aurait fallu distribuer à tous des cuissardes. La pluie de la nuit et passage des quads avaient quelque peu - et même beaucoup - ravagé certains passages forestiers, mais qu'importe ! Le plaisir de se rencontrer était là, l'ambiance aussi. A l'arrivée des neufs kilomètres de promenade, un apéritif et un barbecue - réclamés par tous - ont permis de retrouver quelques forces. Henri VALENTINE, le président du comité des Fêtes envisage d'organiser, en avril 2006, un jeu de piste où des énigmes viendront corser le parcours. Et en juin aura lieu la traditionnelle fête du village.

Des nouvelles de notre paroisse : Pacy - Vallée d'Eure

Anniversaire de la paroisse : Dimanche 2 octobre 2005

Pour son 8e anniversaire, nous ferons une promenade touristique et reccueillie, après la messe de 11 h, à Pacy, avec le petit train touristique de la vallée.
Il nous conduira pour déjeuner à Ménilles, et visiter l'église de Croisy-sur-Eure. Puis après un autre trajet, nous visiterons l'église rénovée de Fontaine-sous-jouy.
Voilà une bonne raison de renouer avec l'Eglise et de voir son dynamisme !
Nous accueillons chaleureusement les nouveaux baptisés, souhaitons beaucoup de bonheur aux nouveaux mariés, et pensons spécialement aux familles qui ont été touchées par le deuil, cette année.
A ce sujet, l'équipe funérailles continue à se former pour épauler le père Franck qui ne pourra pas toujours officier, aux inhumations.
Faites-leur bon accueil.

G. CAROF

La vie du club de Loisirs de Boisset et Le Cormier



Tous les ans, dès septembre, les réunions ont lieu pour jouer à toutes sortes de divertissements : cartes, dominos, scrabble, rumikub, etc... et nous partageons une collation en échangeant des nouvelles des absents ou des malades. Pendant la période hivernale, les réunions se font tous les quinze jours. Le 7 novembre 2004, nous sommes allés à Paris, assister au spectacle de Robert Hossein : "On achève bien les chevaux", quarante personnes étaient du voyage. Le dimanche 16 janvier 2005, nous étions quatre-vingt participants, pour chercher nos rois et nos reines. L'ambiance musicale était de la partie pour passer un bon après-midi. Ce même mois, s'est déroulée une sélection de la Coinchée d'Or des Ainés Ruraux. Dix adhérents se sont sélectionnés pour la demi-finale, un a participé à la finale du département, puis à la super finale (Eure-Seine-Maritime) à Forges-les-eaux.

En avril 2005, cinquante-deux promeneurs sont allés en baie de Somme sur les hortillonnages d'Amiens. Le temps était clément et les voyageurs d'humeur joyeuse.

En juin, lors de l'assemblée générale, le bureau a soumis au vote les modifications des statuts du club, et accepté les nouvelles dispositions qui régissent notre association, pour la gestion et la sécurité de tous. Dans cette même journée, nous avons renouvelé le bureau, en accord avec les membres présents. La journée s'est finie chez Brigitte au Cormier.

En juin : voyage de quatre jours dans le Périgord. Nous étions quarante-quatre, voyage, au dire de tous, inoubliable par la nature, les châteaux, les visites, la gastronomie et l'ambiance formidable.

Dès le 15 septembre 2005, il est prévu une sortie à Bagnoles-de-l'Orne. Ensuite tous les jeudis, les jeux recommencent au Cormier, à la salle du bois Renard. Le 6 novembre sortie spectacle à Paris voir "Le Roi Soleil". Le dimanche "galettes" est prévu le 15 janvier 2006. Réservez votre dimanche, pour vous distraire avec nous. En avril, nous irons une journée dans le Perche avec repas au "Cochon grillé". C'est un jeudi mais le programme est alléchant. Pour le voyage de quatre jours en juin, se sera vers le Jura.

Dès janvier, vous aurez un aperçu, des visites, et plus amples renseignements. Vous pouvez constater que le club n'a qu'un seul but : se distraire et permette à toute personne de sortir, et de se divertir agréablement et de ne pas rester seule. Venez nous voir. Les réunions ont lieu aux dates qui suivent.

La secrétaire

CALENDRIER DES ACTIVITÉS
2e semestre 2005 - 1er semestre 2006

2e semestre 2005

Jeudi 15 septembre:
Sortie à Bagnoles-de-l'Orne : Spectacle des Percherons
Jeudi 6 et 27 octobre : Jeux au Bois Renard à 14 h
Dimanche 6 novembre :
Sortie à Paris ; pour faire suite à "Autant en emporte le vent" et les "Dix commandements" voici la vie de Louis XIV "Le Rois Soleil" au palais des Sports - départ 13 h - Places limitées
Jeudi 17 novembre, jeudi 1er et 15 décembre :
Jeux au Bois Renard à 14 h

1er semestre 2006

Jeudi 5 janvier : Jeux au Bois Renard à 14 h
Dimanche 15 janvier :
Galette des Rois au Bois Renard à 14 h
Jeudi 19 janvier : Jeux au Bois Renard à 14 h
Jeudi 2 février : Jeux au Bois Renard et Coinchée d'Or
(Concours de coinchée/manille ouvert à tous) Venez nombreux
Jeudi 16 février : Jeux au Bois Renard à 14 h
Jeudi 2 et 16 mars : Jeux au Bois Renard à 14 h
Jeudi 6 avril : Jeux au Bois Renard à 14 h
Jeudi 27 avril :
Une journée de sortie du Club (à la découverte du Perche)excursion en autocar au cœur de la forêt, étangs de la Benette, les "trois Frères" et château des Vaux, déjeuner au Cochon Grillé, retour par la visite de la Chapelle Royale à Dreux.
Jeudi 11 mai : Jeux au Bois Renard à 14 h
Jeudi 8 juin : Assemblée générale de notre Club
Du 20 au 24 juin (date à confirmer) :
Voyage de notre Club : JURA

Les mesures de protection des espèces

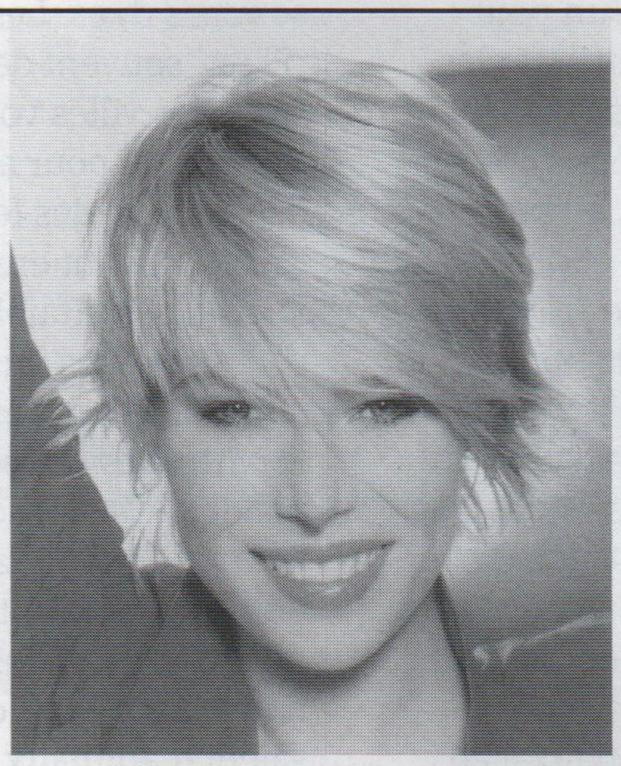
Certaines espèces d'animaux et de végétaux en danger d'extinction sont protégées par des lois, qui obligent les citoyens à les respecter. Attention, toutes les espèces menacées ne bénéficient pas forcément de protection.
Une espèce menacée est une espèce dont les effectifs régressent fortement et ce depuis plusieurs années.
Moyens de protection possibles :
- Protection directe
- Lois visant à protéger l'animal dans son milieu
- Protection indirecte
- Lois sur le commerce international
- Lois veillant à s'assurer que le détenteur éventuel d'un animal (dont l'espèce est menacée) dispose de la compétence et des installations adaptées.



Loi de Protection de la nature (10 juillet 1976)

Les modalités de la loi de protection de la nature se trouvent dans le Code de l'Environnement (21 septembre 2000)

Article L. 411-1 : Préservation du patrimoine biologique
Sont interdits :
-La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat.
- La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales.



Eric Stipa
la coupe sur mesure

Michelle GILBERT
Centre Com. Cap Caër - Normanville
27000 EVREUX
Tél. 02 32 62 71 13
9 h - 19 h du mardi au samedi
26, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 18 97
9 h - 19 h du mardi au samedi
9 h - 20 h 30 nocturne le vendredi
Conseil en relooking

Article L. 411-3 : Introduction d'animaux
Est interdite l'introduction dans le milieu naturel, volontaire par négligence ou par imprudence : de tout spécimen d'une espèce animale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique
- de tout spécimen de l'une des espèces animales ou végétales désignées par l'autorité administrative;
L'introduction d'animaux peut être autorisée par l'autorité administrative à des fins agricoles, piscicoles ou forestières ou pour des motifs d'intérêt général et après évaluation des conséquences de cette introduction.

Mesures pénales

Constatation des infractions et émissions de procès-verbaux :"Est puni de six mois d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende, le fait de porter atteinte à la conservation d'espèces animales ou végétales, et le fait d'introduire volontairement dans le milieu naturel un spécimen d'une espèce animale ou végétale en violation des dispositions."

Liste des espèces protégées au niveau national



Tous les mammifères marins, toutes les chauves-souris.
De nombreux carnivores : chat sauvage, fouine, belette, lynx, loup, ours. parmi les autres mammifères : chamois, bouquetin, hérisson, écureuil, marmotte, lièvre, hamster commun, muscardin.
Tous les rapaces, la plupart des passereaux. Tous les reptiles et amphibiens. Quelques poissons, arthropodes (dont les insectes), mollusques, crustacés, échinodermes, cnidaires...

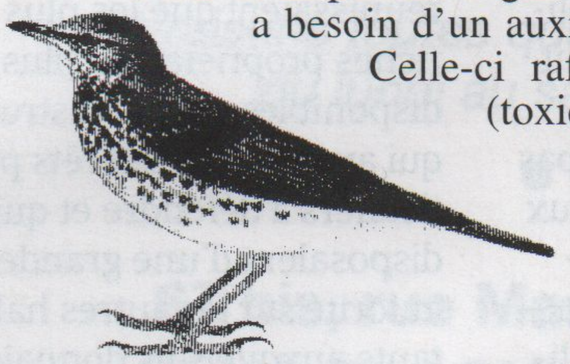


Notre territoire recèle un bon nombre d'espèces protégées au niveau régional, comme par exemple les végétaux des coteaux calcaires (l'astragale de Montpellier avec ses fleurs mauves - *illustration* -, les orchidées).

Chez les animaux, nous avons des espèces à la fois protégées au niveau national et sur la liste rouge. Chez les mammifères, la musaraigne aquatique, le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le grand murin, le murin à oreilles échancrées, le murin de Bechtein et la noctule commune. Chez les insectes, des papillons (Azurés). Chez les reptiles, la vipère péliade. Chez les amphibiens, les tritons crêté et alpestre.

Source : La CAPE

La petite histoire du Gui



Pour se disperser, le gui, véritable parasite des arbres, a besoin d'un auxiliaire : **la grive musicienne**. Celle-ci raffole de ses baies blanches (toxiques pour nous). Lors de ses voyages dans les arbres voisins, elle lâche une fiente qui se colle sur une branche. La fiente qui contient quelquefois une graine de gui est alors prête à germer !

Nota Bene : autrefois, il était obligatoire de retirer le gui des pommiers, l'arrêté préfectoral existe toujours, mais la pratique s'est perdue... une chance pour le gui ! N'hésitez donc pas à les retirer, sinon, l'arbre perdra de sa vigueur.

Communautés d'habitants

C'est depuis 1790 seulement que nos villages sont dirigés par un conseil municipal élu.



COLLECTION VIOLLET

Avant la Révolution, les habitants des villages se regroupaient en deux assemblées distinctes : la communauté d'habitants, association de tous les chefs de maisons et la communauté de paroisse pour les affaires religieuses. La communauté d'habitants pouvait avoir des limites territoriales différentes de celles de l'assemblée paroissiale. En Bretagne, la communauté d'habitants ne se distinguait pas de la paroisse.

Vers la fin du Moyen Age, les villages, jadis sous la juridiction du seigneur local, s'étaient constitués en communautés pour défendre leurs intérêts propres, souvent en concurrence avec le seigneur pour la possession des forêts et des friches, presque toujours pour organiser le pacage des troupeaux. Ne disposant pas de local (notre mairie), les communautés se réunissaient dans l'église et, plus souvent encore, sous le porche de l'église, à l'issue de la messe paroissiale. Le curé annonçait cette réunion au prône de la messe. Les réunions qui avaient lieu quelques fois par an, regroupaient en théorie tous les chefs de feux, mais l'assistance n'était pas obligatoire. Parfois, on écartait de l'assemblée les plus pauvres qui ne payaient pas d'impôts, parfois aussi ceux qui n'étaient pas propriétaires, en particulier les métayers. La communauté élisait un chef, souvent appelé le syndic, parfois l'échevin ou le procureur. Souvent aussi il fallait que ce représentant élu soit agréé par le seigneur ou par l'intendant (notre préfet). Il pouvait être assisté de plusieurs autres membres de la communauté pour former une sorte de Conseil. Dans le Midi, les villages désignaient des consuls ou jurats pour l'administration des affaires courantes. Le syndic ou le consul n'était pas un officier municipal puisqu'il fallait un notaire pour authentifier le procès verbal de l'assemblée quand elle se tenait.

L'Assemblée délibérait de la gestion des biens communaux

Parfois, ces assemblées ne réunissaient que les plus riches propriétaires, plus disponibles et plus instruits, qui avaient des intérêts particuliers à défendre et qui disposaient d'une grande autorité sur les autres habitants auxquels ils donnaient du travail ; on les appelait « la plus saine partie des habitants ». De quoi délibérait-on ? Avant tout, de la fixation et de la répartition des impôts. Car il fallait payer la taille au roi et disposer encore d'un petit budget pour rétribuer les gardes-messiers (nos gardes champêtres), le berger communal, au besoin le maître d'école, et pour effectuer quelques réparations. La grande affaire, c'était de gérer les biens communaux, le plus souvent de médiocres pâtures où chacun pouvait envoyer paître ses bestiaux en l'absence de prairies. La délibération portait sur le nombre de bestiaux à admettre en fonction de la fortune de chacun. Les plus riches avaient droit aux plus gros troupeaux, mais ceux qui ne possédaient rien pouvaient quand même envoyer une vache ou quelques moutons ; on discutait aussi dans la forêt communale, du bois à abattre, bois de feu et bois d'œuvre ; de la répartition du lavoir ou du four communal. Souvent mal dirigées, les communautés, toujours à court d'argent, s'étaient beaucoup endettées au XVI^e^ siècle (guerres de religion) et au XVII^e^ siècle [guerre de Trente ans, crises frumentaires (pénuries de blé)] et n'avaient prévu aucun système d'amortissement pour rembourser la dette et ses intérêts. Un édit de juillet 1665 (Colbert) voulut mettre un peu d'ordre dans les finances et réduire ces dettes. On força beaucoup de communautés à aliéner une partie de leurs communaux pour rembourser les sommes dues. Les plus riches, souvent des habitants des villes voisines, achetèrent pour accroître la consistance des fermes qu'ils louaient ensuite. Ces aliénations affaiblirent les communautés mises en tutelle par le pouvoir central. A partir des années 1750, la politique de défrichement favorisée par l'Etat (réduction d'impôts) entraîna un nouveau recul des communaux ; les riches, qui disposaient d'animaux de trait et de charrues, profitèrent de cette mise en valeur. Seules les communautés des régions montagneuses, à la population peu dense, conservèrent suffisamment de biens indivis (pâturages et forêts) pour continuer à survivre. La révolution de 1789 arriva à temps pour redonner de la vigueur au pouvoir local. ■

Liste des Maires de Boisset-les-Prévanches depuis 1811

Archives Départementales

Louis BAFFERT	*de 1811 à 1816*
Comte De LESPINASSE	*de 1816 à 1820*
Jean-Baptiste PICAREL	*de 1820 à 1830*
Nicolas GARNIER	*de 1830 à 1874*
Louis MARET	*de 1874 à 1893*

Archives Municipales

Marquis De LESPINASSE-LANGEAC	*de 1893 à 1909*
Emile MARAIS	*de 1909 à 1912*
Auguste CHEDEVILLE	*de 1912 à 1917*
Fernand THIRY	*de 1918 à 1919*
Henri BAFFERT	*de 1920 à 1929*
Ernest DUMOULIN	*de 1929 à 1935*
Georges MARAIS	*de 1935 à 1947*
Fernand LOUIS	*de 1947 à 1983*
André BIEUVILLE	*de 1983 à 1995*
Paul FIMBEL	*de 1995 à 1999*
Jean-Michel SMETS	*Maire actuel*

CAISSE D'EPARGNE

Nous sommes à vos côtés pour vous aider

à gérer facilement votre argent au quotidien.

N'hésitez pas à contacter :

- Votre agence Caisse d'Epargne
- 3615 CEHNO (2,21 F 0,34 € TTC la minute)
- www.caisse-epargne.fr

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

TOUT FAIRE MATERIAUX

LEBRETON

TOUS MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS

Livraisons toutes quantités à domicile
du lundi au samedi midi

●

67 bis, rue Marcel-Moisson
27120 St-AQUILIN-DE-PACY
Tél. 02 32 36 04 33
Fax 02 32 26 36 28



Comte De LESPINASSE



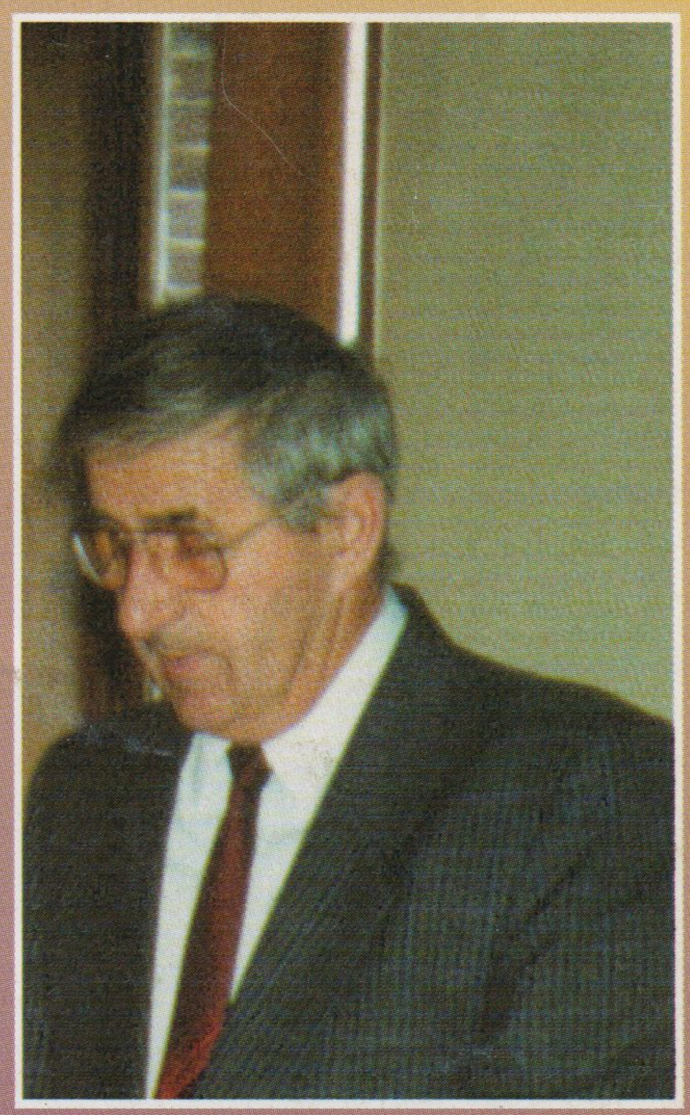
Marquis
De LESPINASSE-LANGEAC



Fernand THIRY



Fernand LOUIS



André BIEUVILLE